

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – MOTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date 13.02.2020	Heure	Numéro 20.129	Département(s) DDTE
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Commune de Cressier		Lié à (facultatif) :
Titre : Motion communale demandant une modification du système de zones et de tarification des transports publics Onde Verte du canton de Neuchâtel		
Contenu : <i>Le Conseil général de la commune de Cressier,</i> vu l'article 64, alinéa 2, de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel, du 24 septembre 2000 ; vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964 ; vu l'article 3.6, chiffre 7, du règlement général de commune, du 24 mai 2004 ; sur la proposition des groupes socialiste et libéral-radical, <i>arrête :</i> Article premier Par voie de motion communale au sens des articles 40, alinéa 3, et 64, alinéa 2, de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel, le Conseil général de la commune de Cressier demande au Grand Conseil de modifier le système de zones et de tarification des transports publics Onde Verte du canton de Neuchâtel afin d'assurer une meilleure égalité de traitement entre les habitants des différentes régions du canton, une cohérence avec la politique actuelle de protection du climat, ainsi qu'avec la volonté affichée par le Conseil d'État d'augmenter de manière significative d'ici à 2030 le nombre d'usagers des transports publics. Art. 2 Le Conseil communal est chargé de transmettre la présente motion au secrétariat du Grand Conseil pour y donner les suites légales. Cressier, le 13 février 2020 Au nom du Conseil général : La présidente, I. Garcia Le secrétaire, J. Veillard		
Développement (obligatoire) : 1. Introduction Rendre les transports publics accessibles pour toutes et tous est devenu primordial de nos jours. En effet, le déclin de l'environnement nous pousse à trouver des solutions quotidiennes pour réduire notre impact sur le climat. Promouvoir une mobilité plus verte, comme les transports publics, est une de ces solutions. Du point de vue de la formation et des études, l'implantation des écoles sur tout le territoire cantonal demande une mobilité accrue des étudiant-e-s. Il devrait donc y avoir une volonté de la part de nos autorités politiques d'offrir une possibilité identique et égalitaire à chaque étudiant-e de rejoindre l'une ou l'autre de ces différentes écoles sans se poser la question du coût que cela engendre. Pourtant, le système Onde Verte actuel ne le permet pas. Dans le canton de Neuchâtel – comme partout en Suisse –, les prix des trains et des bus sont très élevés, surtout pour des parcours occasionnels. Ce que nous aimerions dénoncer aujourd'hui, ce sont les inégalités de ces prix, ici déterminés par le système de zones Onde Verte. En effet, il existe de grandes disparités de prix entre les deux pôles du canton de Neuchâtel : le trajet Bas-Haut du canton va coûter le double du trajet Est-Ouest. Pourtant, le slogan du Conseil d'État est : « Un canton, un espace » ! Pour honorer ce slogan, il faut offrir des possibilités de transport qui permettent une mobilité fluide au sein de l'espace cantonal de vie et, surtout, une mobilité qui n'est pas entravée pour des raisons financières. Le projet que nous proposons ici permettrait non seulement d'y arriver, mais également de réduire notre impact écologique en promouvant l'utilisation des transports publics dans le canton. Pour cela, il faudrait évidemment que les prix ne soient pas augmentés, même si, dans notre proposition, le nombre de zones se trouve réduit. Cela pourrait aussi permettre au Conseil d'État d'atteindre plus facilement son objectif de doubler la part modale		

des utilisateurs des transports publics d'ici à 2030.

Ci-devant se trouve une présentation de l'actuel système de zones et des prix associés, suivie par plusieurs arguments en faveur de ce projet, avec des exemples de situations concrètes. À la fin du document, une solution pour un nouveau système de zones et de tarification est proposée.

2. Système de zones actuel et tarification

2.1. Les différentes zones

Le canton de Neuchâtel est divisé en 11 zones (10, 11, 14, 15, 20, 21, 30, 31, 32, 33, 66), auxquelles s'ajoutent 2 zones du canton de Berne (42 et 65) (voir figure 1 ci-devant). Ces deux dernières zones sont en chevauchement avec les transports publics biennois. Dans la zone 65 (La Neuveville), il est possible de voyager avec tous les titres de transport Onde Verte, si les zones 14 et 65 y sont contenues. Dans la zone 42 (Saignelégier), il est uniquement possible de voyager avec un abonnement Onde Verte, mais les simples billets et cartes ne sont pas valables.

2.2. Tarification

Courses simples

La tarification est déterminée en fonction du nombre de zones traversées. Ci-devant se trouvent les différents prix des titres de transport pour une course simple (plein tarif) :

- Parcours dans 1 et 2 zones : 4,20 francs
- Parcours dans 3 zones : 6,20 francs
- Parcours dans 4 zones : 8,20 francs
- Parcours dans 5 zones : 10,40 francs
- Parcours dans 6 zones : 12,40 francs
- Parcours dans 7 zones : 14,40 francs
- Parcours dans 8 zones : 21,80 francs (équivalant dès lors au prix d'une carte 24 heures pour le même trajet)
- Parcours dans 9 zones : 22,80 francs

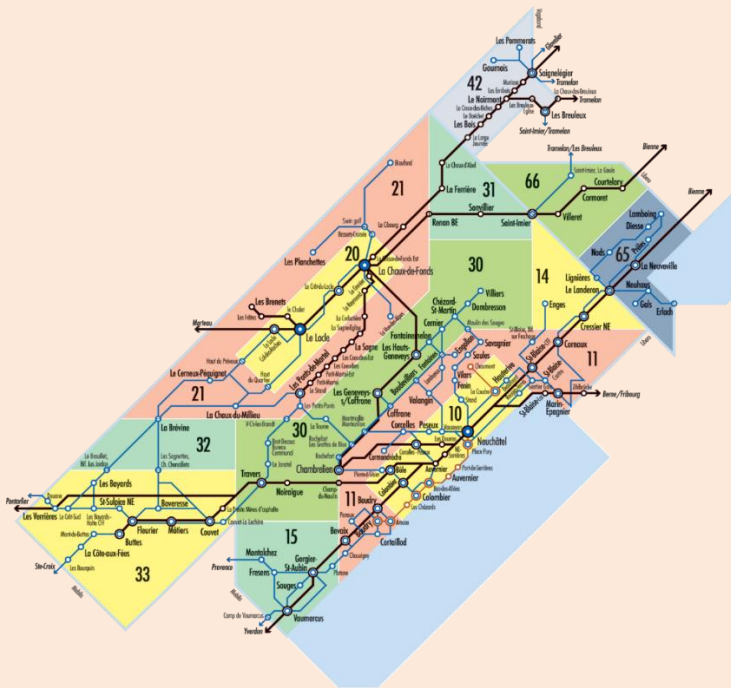


Figure 1 : plan simplifié des différents arrêts de transports publics du canton.

Abonnements de zones

Le prix de l'abonnement communautaire est également calculé en fonction du nombre de zones traversées. En plein tarif, pour une année :

- Abonnement pour 1 et 2 zones : 657 francs
- Abonnement pour 3 zones : 945 francs
- Abonnement pour 4 zones : 1206 francs
- Abonnement pour 5 zones et plus : 1485 francs

Nous constatons que le prix des parcours simples ne cesse d'augmenter, alors que celui des abonnements se limite à un maximum de 5 zones.

4. Formation et études

Notre canton a la chance de posséder de nombreuses écoles pour la formation professionnelle ou scolaire de ses citoyen-ne-s. Tous ces bâtiments sont distribués un peu partout dans le canton :

- CPLN (Neuchâtel, zone 10)
- École de la terre et de la nature, CPLN (Cernier, zone 30)
- Lycée Denis-de-Rougemont (Neuchâtel, zone 10) et son antenne à Fleurier (zone 33)
- Lycée Jean-Piaget (Neuchâtel, zone 10)
- Lycée Blaise-Cendrars (La Chaux-de-Fonds, zone 20)
- CIFOM (Le Locle, zone 20)
- CPMB (Colombier, zone 10)
- HE-ARC (Neuchâtel, zone 10)
- HEM-GE (Neuchâtel, zone 10)
- HEP-BEJUNE (La Chaux-de-Fonds, zone 20)
- UniNE (4 facultés, Neuchâtel, zone 10)

Les écoles se trouvent donc dans 4 zones différentes du territoire cantonal. Il paraît juste de penser que les étudiant-e-s ne devraient pas avoir à choisir leur formation en fonction du prix à payer pour se rendre chaque jour sur leurs lieux de formation. Pourtant, avec le système de zones actuel, les disparités sont énormes.

Par exemple, une personne prenant le train à Cressier ou au Landeron (les deux seuls villages de la zone 14 avec une gare) devra payer un abonnement annuel (tarif jeunes 0-25 ans) à 711 francs pour aller à Neuchâtel. Alors que si le train est pris à la gare de Cornaux, ou à l'un des autres villages situés dans la périphérie de la ville de Neuchâtel, le prix est de 495 francs pour un même abonnement. Cette différence de plus de 200 francs est-elle justifiée pour 2 à 4 minutes de trajet supplémentaire ?

De plus, l'abonnement annuel qui permet de voyager entre La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel coûte autant qu'un abonnement qui permet de voyager dans tout le canton. Étant donné que toutes les écoles se trouvent principalement dans ces deux villes, comment les autorités politiques peuvent-elles justifier un prix maximal pour ce trajet de 1'116 francs par année (pour les jeunes de 0-25 ans), alors que l'abonnement est absolument nécessaire pour la formation estudiantine et professionnelle ?

Ne laissons plus le poids de l'argent être un frein au choix de formation de nos jeunes citoyens et mettons réellement le slogan « Un canton, un espace » en pratique en proposant un abonnement unique pour les jeunes de 0 à 25 ans (voir proposition détaillée ci-devant).

5. Protection de l'environnement

La thématique de la protection de l'environnement est au cœur de l'actualité. De nombreuses actions doivent être entreprises afin de sauvegarder le climat. Promouvoir une énergie plus verte, comme les transports publics, en fait partie. Il devient crucial d'agir ! Le canton de Neuchâtel serait un pionnier en rendant ses transports publics plus accessibles et égalitaires, et pourrait ainsi encourager les cantons voisins à faire de même. Nos écosystèmes sont précieux et uniques, et chaque geste compte lorsqu'il s'agit de les préserver.

La problématique tient également à cœur aux CFF. En effet, leur site internet propose, en même temps que les horaires, un éco-comparateur qui indique, pour chaque trajet en transports publics, les kilogrammes de CO₂ et les litres d'essence qui auraient été gaspillés par une voiture. Ainsi, un aller simple en train entre La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel permet, en moyenne, d'économiser 3,5 kilos de CO₂ et 1,2 litre d'essence. Leur site internet propose également une page dédiée à la protection de l'environnement, où il est indiqué que « *voyager en train permet d'économiser 75% d'énergie et 95% d'émissions de CO₂. Vous pouvez choisir de privilégier des moyens de transport écologiques.* » À disposition sur la page se trouvent également plusieurs outils qui permettent de comparer différents trajets en voiture avec des trajets par d'autres moyens de transport et leur répercussion sur l'environnement.

6. Solutions proposées

6.1. Trois zones pour tout le réseau Onde Verte

En supprimant les zones qui paraissent injustifiées au vu des arguments ci-dessus, trois grandes zones demeurent. Faisant partie du réseau Onde Verte, les zones bernoises sont également prises en compte. Voici donc un exemple de nouvelle répartition des zones de transports publics dans le canton :

- Zone 1 – Pôle de La Chaux-de-Fonds : fusion des zones 20, 21, 31, 42, 66.
- Zone 2 – Val-de-Ruz et Val-de-Travers : fusion des zones 30, 32, 33.
- Zone 3 – Pôle de Neuchâtel : fusion des zones 10, 11, 14, 15, 65.

La tarification de base ne devrait bien sûr pas augmenter, que cela soit pour les abonnements, les cartes ou les billets simples.

6.2. Une zone unique pour les jeunes (0-25 ans) et les seniors (AVS, AI)

La formation de notre jeunesse est très importante et le prix des transports publics pèse parfois trop lourd dans le budget familial. En effet, certains jeunes doivent renoncer à poursuivre leurs études ou leur apprentissage dans un lieu trop éloigné de leur domicile, et ceci pour des raisons d'horaire et de coût de transport.

Nous proposons donc la création d'une zone unique pour tout le canton, valable pour les abonnements, billets simples et cartes pour les jeunes de 0-25 ans. Cela permettrait de supprimer totalement les inégalités citées ci-dessus (points 3 et 4).

Nous pensons juste d'associer également les seniors à cette idée, en raison de leurs moyens financiers parfois diminués et du fait qu'ils doivent souvent, pour des raisons de santé, renoncer à leur véhicule personnel.

Nous proposons le prix d'un billet simple à 4,20 francs pour se déplacer dans tout le canton et un abonnement annuel à 495 francs (ce qui correspond au prix actuel pour 1-2 zones pour les jeunes de 0-25 ans).

7. Conclusion

Ce projet de remodelage du système de zones Onde Verte actuel démontre bien les différentes inégalités, face aux transports publics cantonaux, entre les habitant-e-s du canton de Neuchâtel. La solution des trois zones permettra de réduire les injustices entre les citoyen-ne-s, ce qui devrait être une action primordiale pour toute autorité politique. La zone unique pour les 0-25 ans et les seniors permettra d'aller encore plus loin dans le projet, en supprimant totalement les disparités pour les jeunes et les plus âgés, promouvant ainsi notamment un choix de formation impartial pour la jeunesse ou un soutien pour les usagers captifs. Une autre promotion, celle d'un environnement durable, sera également récompensée par un nouveau système de zones plus égalitaire et donc plus attractif. Enfin, une meilleure homogénéisation des zones permettra de renforcer les liens entre les deux pôles de notre beau canton.

Ce rapport a été rédigé par un groupe politique de gauche (socialiste) et de droite (libéral-radical) dans le but de mettre en lumière les faiblesses du système de zones Onde Verte actuel et de montrer par des propositions concrètes la direction que pourrait prendre un nouveau projet plus cohérent et égalitaire.

À notre sens, une révision du zonage doit être entreprise également dans la perspective de la ligne directe, qui changera fondamentalement la manière de se déplacer dans notre canton en rapprochant encore nos régions.

Nous demandons au Grand Conseil d'étudier nos propositions afin d'assurer une meilleure égalité de traitement entre habitants des différentes régions de notre canton, une cohérence avec la politique actuelle de protection du climat ainsi qu'avec la volonté affichée par le Conseil d'État d'augmenter de manière significative, d'ici à 2030, le nombre d'usagers des transports publics.

Demande d'urgence : NON

Auteur ou premier signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

Isabelle Garcia, présidente du Conseil général de Cressier

Autres signataires (*prénom, nom*) :

Autres signataires suite (*prénom, nom*) :

Autres signataires suite (*prénom, nom*) :